Image not found or type unknown

REDRESSEMENT FISCAL ET PASSIF de SUCCESSION

Par **rivage33**, le **18/01/2012** à **09:50**

Bonjour,

A la suite du décés de ma mère en 2010, j'ai règlé les frais de succession, il y avait au passif de cette succession le montant 3160€ d'impôt sur le revenu,d'après ma déclaration sur les revenus 2009.

Cete année, après une erreur de ma part lors de la déclaration de ces même revenus 2009 (omission de plus value), je suis redevable au fisc de 4500€. OK.

Ma question serait de savoir si je suis en droit de réintègrer cette somme au passif de la sucession qui est déjà règlée, sachant que sans erreur de ma part, ce dernier montant aurait était comptabiliser également au passif, ce qui me faisait payer 20% de moins sur les droits de ces 4500€.
Si oui quel est la marche à suivre. Je vous remercie.

Par **rivage33**, le **25/01/2012** à **09:03**

Personne pour me répondre, merçi tout de même.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés